

Agir pour le renforcement de la biodiversité et la mise en oeuvre exemplaire de la Trame verte et bleue régionale

ORIENTATION : Agir pour le renforcement de la biodiversité et la mise en oeuvre exemplaire de la Trame verte et bleue régionale

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est soumis à de fortes pressions humaines : infrastructures, activités économiques, fréquentation touristique sont autant de facteurs qui contribuent au morcellement du territoire et constituent des menaces potentielles pour sa biodiversité.

Cependant, un certain nombre de milieux font d'ores et déjà l'objet d'une protection et de dispositifs de gestion. Eden 62 qui, pour le compte du Département du Pas-de-Calais, gère environ 2074 hectares sur le territoire du Parc, mais également le Département du Nord, le Conservatoire d'Espaces Naturels Nord-Pas-de-Calais, l'ONF pour les forêts publiques constituent les quatre principaux gestionnaires de ces milieux, aux côtés d'autres collectivités et des propriétaires privés, notamment pour les dunes et les forêts.

En prenant appui sur les milieux déjà protégés et gérés, qui forment l'armature de la biodiversité du territoire, l'ambition collective est de renforcer et de restaurer le potentiel écologique du Parc.

Cette ambition passe également par un aménagement du

territoire assurant une gestion économe de l'espace, politique qui fait l'objet d'une orientation à part entière

1. Pages

- [Préserver les cœurs de biodiversité](#)
- [Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides](#)
- [Contribuer à la qualité écologique du milieu naturel du littoral et marin](#)
- [Conforter et restaurer les corridors écologiques](#)